LAURENT LAFON

«Projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants : Le groupe Union Centriste soutient le texte amendé par le Sénat et substantiellement enrichi de ses propositions d'amendements»

08/02/2018

Le groupe Union Centriste **soutient les grandes orientations de ce texte afin de lutter contre le taux d'échec important en licence, soit :**

- Fluidifier le passage du lycée au supérieur ;
- Remplacer le tirage au sort dans les filières en tension par la prise en compte des profils et des aptitudes personnelles ;
- Créer un accompagnement personnalisé au profit des étudiants susceptibles d'être en difficulté en première année ;

Le tout en maintenant le **principe d'accès à l'enseignement** supérieur à chaque bachelier qui le souhaite.

Les principaux amendements des membres du groupe Union Centriste adoptés ont pour objet :

- D'ouvrir la voie à une **meilleure reconnaissance de l'alternance et des stages** dans les modules d'obtention de crédits ECTS afin d'accompagner la personnalisation des cursus autour d'objectifs professionnels et d'insertion dans l'emploi dès l'obtention du diplôme de licence.
- **D'instituer un comité scientifique** auprès du Ministre chargé de l'enseignement supérieur pour veiller au respect des principes juridiques et éthiques qui fondent la procédure nationale de préinscription dans le supérieur.
- **De faire entrer dans le droit commun les expérimentations issues de la loi Fioraso sur la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) et permettre ainsi** de poursuivre ses études de santé tout le long de la licence, y compris en cas d'échec au concours de 1ère année, en gardant la possibilité de la passer une fois de plus en 2ème ou en 3ème année.
- **De préparer l'étudiant à la vie professionnelle** en favorisant la réalisation de stages durant ses études.
- Adapter le premier cycle à l'université, la licence, en permettant les cursus différenciés et les modules semestriels.

Le Groupe Union Centriste regrette toutefois que le projet de loi n'ait que faiblement abordé la question fondamentale de **l'orientation, comme par exemple, permettre à un jeune d'avoir différents temps d'orientation** en fonction de sa maturité et de sa capacité à se projeter dans l'avenir.

« Nous considérons que ce texte est une première étape qui a le mérite de débloquer une situation qui n'était plus tenable. C'est donc avec un esprit de responsabilité que nous le votons. Cependant, si nous voulons mieux former et préparer les jeunes à leur vie professionnelle, il faut aller plus loin et être plus ambitieux dans la réforme. Ce sera, je l'espère l'ambition du gouvernement dans les mois et les années à venir. C'est aussi le sens des amendements que nous avons présentés et qui ont été adoptés à une large majorité » a souligné **Laurent LAFON**, au nom du Groupe Union Centriste.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC